



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-12-10-4

Séance du vendredi 11 décembre
2020

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LE CENTRE DE RESSOURCES ENFANCE PLURIELLE 68 POUR L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP (2021 A 2023)

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2019-6-4-1 et n° CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019 portant sur la politique de la solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention d'objectifs et de financement 2018-2020 relative au Centre de ressources « Enfance plurielle 68 » signée le 20 mars 2018,
- VU le règlement financier,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement du 4 décembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention d'objectifs et de financement relative au centre de ressources Enfance Plurielle 68, jointe en annexe à la présente délibération, dont les signataires sont l'Etat, le Département du Haut-Rhin, la MDPH, la MSA, la CAF, l'association « Adapéi Papillons Blancs d'Alsace » et la MJC de BOLLWILLER, et autorise le Président du Conseil départemental à la signer.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité